

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, au cours de la semaine dernière, d'informer les députés que le ministre des Communications, après des consultations sérieuses et approfondies avec les autorités de la Société Radio-Canada, chacun dans le cadre de nos responsabilités juridictionnelles et réglementaires, que nous avons convenu que des compressions budgétaires devaient s'appliquer prioritairement dans les secteurs administratifs de Radio-Canada afin d'assurer au maximum la créativité et la productivité des secteurs culturels aussi bien dans le réseau de la Société Radio-Canada qu'à l'intérieur des régions. Je crois que ces consultations ont porté fruit et, aujourd'hui, nous sommes en mesure de constater que la Société Radio-Canada s'est assurée d'imposer les compressions budgétaires nécessaires particulièrement et presque totalement dans les secteurs administratifs et de capitalisation.

[Traduction]

M. le Président: Une question supplémentaire.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES REVENUS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre doit savoir que les députés des régions desservies par Radio-Canada ont déjà appris par leurs électeurs que les émissions régionales et nationales vont diminuer, quoi qu'en dise le ministre. Comme le porte-parole de la collectivité culturelle soutiennent depuis deux ans que les artistes végètent, quelles seront les conséquences des compressions de Radio-Canada pour ces gens-là dont le revenu déjà très modeste sera considérablement réduit?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux assurer l'honorable député que la Société Radio-Canada fera tous les efforts possibles pour faire en sorte que les secteurs culturels soient les moins pénalisés possible.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

LA TENDANCE VERS L'ÉTABLISSEMENT DE QUOTAS SUR LA LIVRAISON DU BOIS CANADIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Carole Jacques (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État (Forêts).

Est-ce que le gouvernement actuel fera des instances auprès du gouvernement américain afin de s'opposer à la tendance vers l'établissement de quotas sur la livraison du bois canadien?

[Traduction]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, après les consultations que je viens d'avoir avec l'industrie forestière américaine, je puis dire au député que cela est préoccupant, et qu'il est question dans le

Questions orales

secteur forestier américain de contingents et de droits compensatoires. Je suis persuadé que cela préoccupe mes collègues des Affaires extérieures et de l'EIR. Nous nous occupons de cette question en ce moment. Nous suivons la situation. Je pense que les observations du premier ministre et la cordialité que nous essayons de donner aux relations canado-américaines vont peut-être mettre fin à ce genre de réaction aux États-Unis.

* * *

LA CONSTITUTION

LA CONTRAVENTION UNILINGUE AU QUÉBEC—LA PRÉPARATION DU FACTUM

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. J'ai en main le factum, c'est-à-dire les conclusions présentées par le procureur général du Canada à la Cour suprême, par lequel il adopte une position contraire à celle de Duncan MacDonald, le Montréalais qui prétend avoir le droit d'être cité à comparaître en anglais. Ce factum est daté de novembre 1984.

Interrogé à ce sujet, le ministre de la Justice et procureur général du Canada a d'abord dit qu'il ne l'avait pas lu, même s'il porte son nom. Il a affirmé ensuite qu'il avait été établi par ses services et qu'il n'y était pour rien.

Dans les affaires politiquement délicates qui sont soumises à la Cour suprême, le premier ministre estime-t-il non seulement que le juriste en chef de la Couronne, c'est-à-dire le procureur général du Canada, a l'obligation d'examiner de près tous les factums envoyés à la Cour suprême sous sa signature, mais qu'il est entièrement responsable de leur teneur? Quelle est sa position à ce sujet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, vu l'importance de l'affaire évoquée par la question de mon honorable ami, et comme je n'ai pas eu l'occasion de lire ce factum, j'espère qu'il me permettra de consulter le ministre de la Justice, après quoi je me mettrai en rapport avec lui le plus rapidement possible.

LA RESPONSABILITÉ QUANT AU FACTUM

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question de politique officielle. Le très honorable premier ministre, qui a été un juriste distingué, devrait avoir la réponse à cette question. Il y a un factum, signé du procureur général du Canada, qui a été présenté à la Cour suprême du Canada . . .

M. le Président: A l'ordre. Est-ce que le député a une question supplémentaire à poser?

M. Allmand: Je demande simplement au premier ministre si son gouvernement a pour politique qu'un factum ayant été déposé devant la Cour suprême du Canada sous la signature du procureur général du Canada, le procureur général puisse esquiver toute responsabilité en s'en déchargeant sur les services de son ministère? Est-ce là la politique de son gouvernement?